

RECOMMANDATIONS GENERALES ENTRETIEN DES LOCAUX

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19 l'employeur doit prendre des précautions particulières afin de préserver la santé et la sécurité des agents. Les conseils proposés par le CDG 72 sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention spécifique à chaque tâche de travail.

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?







La maladie se transmet par les **gouttelettes** (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un **contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie** : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le **contact des mains non lavées souillées** par des gouttelettes. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Mesures barrières à respecter

Maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes	
Se laver soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence. En l'absence de point d'eau, utiliser une solution hydroalcoolique.	
Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes et désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces	
Se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.	
Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement	
Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle.	
Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche. Ne pas toucher son visage avec des mains non lavées, ou des gants qui peuvent être sales. (Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection)	
En complément des gestes barrières port du masque obligatoire <i>Adaptation possible selon le protocole du 31/08/2020</i>	

La démarche menée par l'employeur doit conduire à :

- **Eviter les risques d'exposition au virus**
- **Evaluer les risques qui ne peuvent être évités**
- **Privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle**

Recommandations au vu des tâches exécutées

Trajet de la maison au travail / du travail à la maison

- ↳ Limiter l'utilisation des transports en commun
- ↳ Limiter l'utilisation de vélos partagés, véhicules partagés, etc.
- ↳ Si vous venez au travail à vélo, en trottinette électrique ou à pied, respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes
- ↳ Port du masque obligatoire dans les transports en commun (train, tram, bus)
- ↳ Nettoyer et aérer régulièrement son véhicule
- ↳ Se laver les mains avant de quitter son domicile et en rentrant à son domicile après le travail



Utilisation de locaux communs / Circulation sur le lieu de travail

- ↳ Se laver les mains en arrivant et en quittant son lieu de travail
- ↳ Eviter l'arrivée simultanée des agents
- ↳ Éviter l'utilisation des ascenseurs
- ↳ Laisser au maximum les portes ouvertes afin de limiter le contact avec les poignées
- ↳ Aérer les espaces de travail 15 minutes en début de poste et répéter cette opération toutes les 3 heures
- ↳ Eviter ou limiter au maximum les croisements entre agents
- ↳ Définir un plan de circulation pour les travailleurs ainsi que pour les visiteurs
- ↳ Mettre en place dans la mesure du possible un sens unique de circulation et un marquage lisible au sol
- ↳ Suspender l'utilisation des fontaines à eau / Fournir des bouteilles d'eau individuelles
- ↳ Limiter le nombre d'agents dans les locaux sociaux (réfectoire, salle de repos etc.) et y maintenir 1 mètre minimum entre les individus
- ↳ Organiser des horaires échelonnés pour les pauses
- ↳ Lors de la pause méridienne, les agents devront utiliser exclusivement de la vaisselle individuelle pour la prise des repas
- ↳ Se laver les mains avant et après manger, avoir consommé une boisson chaude, fumé, vapoté...
- ↳ Nettoyer à l'aide de lingettes les équipements à usage collectif avant et après chaque utilisation
- ↳ Se laver les mains avant et après utilisation des équipements à usage collectif
- ↳ Afficher les protocoles de nettoyage des équipements à usage collectif (vestiaires, micro-ondes, tables, chaises, frigo, évier, sanitaires...)



Utilisation des vestiaires et des sanitaires

- ↳ Limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les vestiaires (planning d'utilisation, roulement, nombre maximum de salariés présents en même temps etc.)
- ↳ Respectez la distanciation sociale dans les vestiaires et les sanitaires, même lorsque les agents entrent et sortent des vestiaires
- ↳ Organiser une prise de poste échelonnée pour limiter les croisements entre agents
- ↳ Se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes et des vestiaires
- ↳ Utiliser du papier pour se sécher les mains ; supprimer l'utilisation de sèche-mains électriques et des serviettes à usage collectif
- ↳ Prévoir un nettoyage approfondi et une aération à intervalles réguliers des sanitaires et vestiaires
- ↳ Les vestiaires doivent comporter une armoire double compartiment afin d'éviter les contaminations croisées



Recommandations concernant les équipements de protection individuelles (EPI)

Conformément aux principes généraux de prévention, **les mesures organisationnelles et collectives**



sont à privilégier. La distanciation physique est la mesure de prévention prioritaire.

Pour l'activité spécifique d'entretien des locaux, ces mesures sont à compléter par la mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) qui sont ceux utilisés classiquement lors de l'entretien des locaux. Attention à ne pas négliger les autres risques comme le risque chimique par exemple.

- ↳ Vérifier que les **EPI sont présents en nombre suffisant** et qu'ils sont **bien portés** par les agents
- ↳ Vérifier sur les FDS (fiche de données de sécurité) des produits, les recommandations en terme d'EPI, notamment pour l'utilisation des nouveaux produits (désinfectant plus puissant, eau de javel...)

↳ **Porter une blouse**

Les tenues de travail doivent être jetables ou lavées quotidiennement à une température minimale de 60°C.

L'entretien des tenues de travail est pris en charge par la collectivité, il est recommandé de ne pas rapporter les tenues de travail au domicile de l'agent. Si tenue à usage unique jeter les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé.



↳ **Porter des chaussures de sécurité**

Les chaussures de sécurité doivent être antidérapantes, coquées et étanches. Les désinfecter régulièrement et ne pas les mettre en contact avec ses affaires personnelles.



↳ **Porter des gants**

Les gants sont soit jetables (protection chimique et biologique) ou des gants réutilisables lavés et désinfectés après chaque utilisation.



Brochure de l'INRS : [Comment retirer ses gants jetables ?](#)

[Cliquez ici](#)



Brochure de l'INRS : [Comment retirer ses gants réutilisables ?](#)

[Cliquez ici](#)



↳ **Port du masque obligatoire**

Adaptation possible selon le [protocole](#) du 31/08/2020



Procédure d'habillage-déshabillage :



↳ **Avant l'activité d'entretien des locaux (début de poste ou après une pause) :**

1. Se laver les mains
2. Mettre ses vêtements de travail, attention à ne pas mélanger ses vêtements de ville avec les vêtements de travail)
3. Port du masque/ visière : se laver les mains et positionner le masque puis la visière
4. Mettre les gants

↳ **Après l'activité d'entretien des locaux (fin de poste ou avant une pause) :**

1. Enlever ses gants (suivre les procédures INRS ci-dessus en fonction du type de gants)
2. Se laver les mains
3. Enlever lunettes, visière, masques, ...etc. et désinfecter chaque EPI
4. Enlever sa tenue de travail
5. Se laver les mains
6. Mettre sa tenue de ville

La désinfection des gants au gel hydroalcoolique n'est pas recommandée, **si vous devez toucher un**

objet personnel ou votre visage, enlevez les gants et lavez-vous les mains.


Pendant le travail : Nettoyage et désinfection des locaux

- ↳ Laisser les locaux vides 12h si possible avant les opérations de nettoyage et désinfection
- ↳ Eviter de réaliser ces opérations de nettoyage/désinfection en présence d'agents ou de public
- ↳ **Nettoyer fréquemment les surfaces exposées** en plus de l'entretien journalier habituel (Par exemple : les poignées de porte, interrupteurs, toilettes et robinets d'eau, boutons d'ascenseur, chaises, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, bureaux, etc.)
- ↳ **Aérer** régulièrement les locaux et vérifier vos systèmes de ventilation
- ↳ Nettoyer les sols tous les jours et utiliser la technique de **nettoyage à l'humide / bandeau imprégné**
- ↳ Les moquettes pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur muni d'un **filtre HEPA** : High efficiency particulate air. Filtre retenant les particules fines et les micro-organismes des poussières rejetés par l'aspirateur
- ↳ Limiter l'utilisation des sprays cependant en cas d'utilisation de spray, imprégner la lavette et non la surface
- ↳ Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones (y compris personnels), etc.
- ↳ Commencer le nettoyage dans les zones plus propres vers les zones plus sales.
- ↳ Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.).
- ↳ Bien aérer après les opérations de nettoyage et/ou de désinfection



Protocole de nettoyage / désinfection recommandée

Le nettoyage journalier des sols se fait par les procédés habituellement utilisés dans la collectivité. Lorsque l'évaluation des risques le justifie, notamment en cas d'une circulation active du virus SARS-CoV-2, une opération de désinfection peut être effectuée en complément du nettoyage. Une désinfection visant le SARS-CoV-2 est réalisée avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel.

Nettoyage	Nettoyage et désinfection en 2 étapes
Utilisation d'un seul produit détergent (protocole habituel) 	Utilisation de deux produits : un détergent classique suivi d'un désinfectant , avec soit : → Produits conformes à la norme NF EN 14476 ou à la norme NF EN 16777. → Eau de javel concentration à au moins 0,5 % de chlore actif, → Peroxyde d'hydrogène 0,5%, → Éthanol à 70%
<ol style="list-style-type: none">1. Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable, imprégné d'un produit détergent-désinfectant2. Laisser un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces	<ol style="list-style-type: none">1. Nettoyer avec un premier bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;2. Rincer à l'eau avec un deuxième bandeau de lavage ;3. Sécher les surfaces ;4. Désinfecter avec un troisième bandeau de lavage imprégné

- ↳ Respecter le **temps de contact** du produit pour s'assurer de la bonne désinfection.
- ↳ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ↳ Les lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après **lavage à 60°C**.
- ↳ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.



Utilisation de l'eau de javel comme désinfectant : En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme 14476, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être utilisée.

- ↳ Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
- ↳ Suivre les recommandations du fabricant, notamment sur les FDS (fiches de données de sécurité) et fiches techniques



- ↳ **Attention à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau**, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.

Exemple de préparation à partir de la forme commerciale de l'eau de Javel à 2,6% :

Préparer une solution ayant un pourcentage en chlore actif de 0,5% : verser 1 volume d'eau de javel à 2,6% dans 4 volumes d'eau froide.

Toujours verser l'eau de javel dans l'eau et non l'inverse pour limiter le risque de projection.

Par exemple pour 1 l de solution verser 200ml d'eau de javel à 2,6% dans 800 ml d'eau froide.

Nettoyer un espace de travail où s'est trouvé un agent contaminé :

- ↳ Equiper les agents en plus de surblouse ou combinaison jetable, charlotte, visièr e et de masque FFP2 (à défaut FFP1 ou chirurgical de type 1). Les protections à usage unique seront jetées dans un sac fermé après l'intervention. Celles réutilisables seront désinfectées après l'opération=> par exemple désinfection des chaussures, des gants, nettoyage des blouses à 60°C/30min etc.
- ↳ Si ce protocole n'est pas applicable, condamner le local **pendant au moins 72 heures** puis aérer pendant au moins 2 heures avant de procéder au nettoyage classique,
- ↳ Les mesures d'hygiène sont à observer impérativement par les agents notamment le lavage des mains à chaque retrait de gants et en fin de poste.
- ↳ Les déchets produits par la personne contaminée et les déchets dus au nettoyage du local contaminé sont mis dans un sac poubelle fermé.

Recommandations relatives aux systèmes de ventilation :

- ↳ Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués,
- ↳ Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées,
- ↳ Veiller au bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC (avec un test de la feuille de papier, par exemple),
- ↳ Procéder à l'entretien et à la maintenance périodique des systèmes de ventilation conformément aux spécifications des fabricants et avec au minimum l'utilisation d'un détergent (Ex : dépoussiérage, nettoyage et remplacement des filtres).

Formation des agents :

- ↳ Former les agents aux bonnes pratiques du port et de l'entretien des EPI (gants, masques, ...)
- ↳ Donner les instructions aux agents (notes de service, affichage, formation ...)
- ↳ Informer les agents des risques supplémentaires liés à l'utilisation des nouveaux produits, notamment des désinfectants plus puissants que ceux utilisés habituellement
- ↳ Afficher les gestes barrières et les consignes spécifiques à respecter

Remarque : le travail d'entretien, lorsqu'il ne présente pas un caractère dangereux (travail en hauteur par exemple) doit être réalisé seul pour respecter les mesures barrières entre agents, toutefois, il est préférable d'éviter le travail isolé en ayant un collègue à proximité à portée de voix ou de vue en cas d'accident.

Vérifier

- ↳ S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : masques, gants, blouses, produits d'entretien et de désinfection, gel hydroalcoolique pour les mains, kit de nettoyage habituel des mains (savon, moyen de séchage), etc. et indiquer les points où ils sont disponibles
- ↳ Vérifier le nettoyage (feuilles de passage) des différents locaux
- ↳ Vérifier la présence d'affiches rappelant les gestes barrières
- ↳ Procéder à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues



Cas particulier : entretien des locaux réalisé par un prestataire extérieur

En cas d'intervention d'une entreprise extérieure le plan de prévention doit être mis à jour afin de prendre en compte les mesures de prévention spécifiques aux risques liés au COVID-19.

Fiche entretien des locaux par une entreprise extérieure : [cliquez ici](#)

Prise en charge d'une personne sur le lieu de travail qui présente les symptômes

Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ou ayant été en contact avec une personne positive au COVID-19 **ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.**

En cas de contact sur mon lieu de travail avec du public ou un collègue symptomatique suivre ces recommandations.

- ↳ **J'isole la personne symptomatique,**
- ↳ Je lui fournis un masque de protection chirurgical, la rassure et lui explique la nécessité d'en porter un,
- ↳ Si l'état de santé de la personne ne présente pas de signes de gravité apparents, inviter la personne à rentrer à son domicile et à prendre contact avec un médecin,



Attention si la victime a du mal à respirer, et/ou fait un malaise

Faire appel à un SST

Mettre la personne au repos

Appeler le 15 - Téléchargez la fiche secourisme et covid-19 : [cliquez ici](#).

Après la prise en charge de la personne :

- ↳ J'informe **mon responsable de service** que je suis symptomatique ou que j'ai été en face à face avec une personne symptomatique.
- ↳ Je préviens **le service de santé au travail** et je suis ses consignes, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des agents.

Ressources

- ↳ [Protocole-national-de-déconfinement](#)
- ↳ [INRS](#)

En bref, pour réaliser l'entretien des locaux en sécurité :



Je respecte les gestes barrières et la distanciation physique avec mes collègues et le public



Je porte une blouse qui sera changée tous les jours



Je porte des chaussures de sécurité et des gants



En cas d'utilisation de spray, j'imprègne la lavette et non la surface



Je n'utilise pas le balai et l'aspirateur mais des bandeaux imprégnés (nettoyage humide)



Je ne viens pas au travail si j'ai des symptômes (sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires...)

